

Comptabilité et cogestion environnementale (le modèle CARE)

**Séminaire UMR 5600 EVS / Institut Henri Fayol de
Mines Saint-Etienne
1^{er} décembre 2017**

Par

Jacques Richard

Professeur Emérite Université Paris
Dauphine. Expert comptable. Ancien
membre du CNC et de l'ANC

Avertissement

Cette présentation est largement le fruit de réflexions menées en commun avec Alexandre Rambaud (MC à AgroParistech et chercheur à Paris Dauphine)

Plan

- Introduction: le contexte
- Première partie: le problème posé par la comptabilité capitaliste
- Deuxième partie: la réforme de la comptabilité capitaliste : le modèle CARE et la cogestion environnementale
- Conclusion : retour sur quelques définitions (capitalisme, capital)

Introduction: le contexte

- Un constat de problèmes graves récurrents
- Le rôle majeur attribué à l'économie
- La mise à l'écart de la comptabilité

Premier constat : des problèmes graves récurrents

- Crises économiques et financières à répétition
- Inégalité de répartition des richesses sans précédent: 1% possèdent > 50% (Piketty, IMF ,OECD)
- Menaces environnementales sur la survie de l'humanité (rapport du GIEC; appel des 15000 savants)

2^{ème} constat : des mesures empruntées à l'économie

- Pour l'économique et le social
 - Soit, parfois, les outils keynésiens de relance de l'activité
 - Soit, le plus souvent, les outils libéraux de baisse du coût du travail
- Pour l'environnemental: également des outils de type économique
 - taxes environnementales
 - Marchés de quotas environnementaux

3^{ème} constat: curieusement pas de réforme de la comptabilité

- Pourtant la gestion quotidienne des entreprises est basée sur la comptabilité: une « main **visible** » (cf infra)
- Pourquoi ce **silence** sur la comptabilité?
- C'est pourtant **ce modèle qui est fondamentalement à l'origine** des problèmes actuels du capitalisme (Thèse)

NB capitalisme (définition classique)

- (Econ) « mode d'organisation écon et social des pays dans lesquels l'essentiel des moyens de production et d'échange **appartient** à des particuliers et où **l'intervention de l'Etat est limitée** , alors que la libre concurrence entre les entreprises et la **recherche du profit** sont favorisées» (Bordas).

Définitions classiques générales du capital

- (économie) « ensemble des **biens** qui rapportent ou peuvent rapporter un revenu » (Bordas)
- (gestion) « ensemble de **biens** dont dispose une entreprise et qui constituent ses moyens de production »

lère Partie : le problème de la comptabilité capitaliste

- 11 Les origines historiques du problème lors de l'apparition du capitalisme marchand (1200-1400)
- 12 L'accentuation du problème avec les IFRS
- 13 La « coagulation » du problème dans le droit international actuel

11 Les origines du problème aux premiers temps du capitalisme

- Premières comptabilités en partie double au 13^{ème} /14^{ème} siècle (Ex firme Datini)
- Premiers modèles de Bilan et de Compte de résultat (CR) à la même période
- Premier livre complet sur cette science en 1494 (L. Pacioli -Mathématicien)
- Concentration sur les **pratiques**

Un exemple de bilan au 31/1/1399 (Datini de Prato)

- ***NB Bilan: de bi-lanx ,balance en latin***

Actif (debitori)

- Caisse
- Clients
- Stocks (march)
- Immeubles
- Esclave Martha

Somme actifs X

Passif (creditori)

- Fournisseurs
- Correspondants
- Provisions
- **Capital de Datini**
- Profit de Datini

= somme passifs X

Commentaires du bilan de Datini

- NB Si on excepte le cas de l'esclave Martha ce bilan est celui d'une entreprise commerciale d'**aujourd'hui (cf infra)**
- Le fait marquant pour cette étude est que le capital **n'est pas un actif** (contrairement à quasiment tous les économistes et Bordas) mais un passif (une **dette**: « creditor ! »)

Commentaire du bilan (suite)

- La première écriture comptable du capitaliste fait jouer un compte caisse à l'actif et un compte capital au passif
- Donc en quelque sorte **deux comptes de capital**
 - un compte de capital à **conserver** au passif
 - et un compte de capital à **utiliser** (caisse) à l'actif: « actif »
- **En fait le seul vrai capital est au passif**

Commentaire du bilan (fin)

- Le capital à conserver au passif n'est pas de l'argent concret mais une **dette** d'argent **de son entreprise** envers le capitaliste
- Extraordinaire **dédoublement de personnalité**
- qui assure la conservation du capital investi au **niveau même de l'entreprise** identifiée et « séparée » du capitaliste.

Avant guardisme des comptables

- Les comptables n'ont pas attendu les juristes pour donner une personnalité morale (comptable) à l'entreprise
- Idem aujourd'hui:les groupes ont une personnalité comptable **en droit comptable** et **non en droit des sociétés**.
- Souplesse admirable du capitalisme!! et de son droit! Un élément du problème

Suite de la remarque

- Toute la période comptable du 16^{ème} à la 1^{ère} moitié du 19^{ème} ne fait que **vanter les mérites de la personification de l'entreprise** ou de ses actifs (« caisse doit à capital »)
- Puis , avec la montée de la finance, **haro sur ces théories ringardes** de la personnalité comptable. Les financiers ne supportent pas ces comptaibles!

Autre commentaire

- Il y a dette et dette dans le bilan de Datini
- La dette de capital ne se confond pas avec d'autres types de dettes
- Notamment les dettes de salaires: ces dettes sont négociées sur un marché, comme Martha est négociée
- La dette de capital elle donne le pouvoir et est strictement à conserver

NB Distinction de concepts (jusque vers 1960-80)

- Capital (comptable): mise à conserver (au passif)
- Capitaux propres (au passif) : capital + réserves+ bénéfice du dernier exercice (les réserves et le bénéfice étant **distribuables et donc consommables**)
- NB autre nom pour capitaux propres, plus tard : actif net (voir infra évolution historique)

Exemple

Bilan de départ (constitution)

Actif		Passif	
Argent	1000	Capital	1000

Bilan après achat de la marchandise

Actif		Passif	
March	1000	Capital	1000

Bilan après vente de la marchandise (prix 1200)

Actif		Passif	
Argent	1200	Capital	1000
		Profit	200

NB Dans ce cas, le profit, « qu'il a plut à Dieu de donner » (Datini) sert notamment à la consommation privée du capitaliste (et non le capital)

Compte de résultat: variation de la richesse due à gestion

Produits (rentrée argent)	1200
Charges (sortie march)	- 1000
Profit	200

Exemple avec salarié coût de 50 (embauche sur le marché)

Bilan de départ de Datini (après embauche)

Actif		Passif	
Argent	1000	Capital	1000

NB Citation de Ford: où est mon capital humain? Ma première richesse?

Bilan après achat de la marchandise

Actif		Passif	
March	1000	Capital	1000

Même remarque potentielle de Ford!

Bilan après vente de la marchandise et paye

Actif		Passif	
Argent	1150	Capital	1000
		Profit	150

Compte de résultat (variations du capital)

Produits	1200
Charge march	- 1000
Charge salariale	- 50
Profit	150

NB Le salaire une charge qui pèse sur le capital (au sens large)

Une remarque fondamentale

- On aurait pu mettre au départ la dette salariale de 50 au passif et l'équivalent à l'actif en coût d'usage du salarié: Ford content
- Mais cette variante comptable n'aurait rien changé au sort du salarié:
- Le fait d'en faire un investissement (« capital humain de Becker) ne change rien à son sort .

Fin de la remarque fondamentale

- Salarié : un simple moyen (actif à user) et non une fin (**Kant in MM**) .Un moyen et non un **capital** (au sens comptable)
- Déjà les salariés et les sous traitants de Datini étaient parfaitement conscients de leur condition:
- Ex révolte des Ciompi de Florence en 1378 (prise de pouvoir éphémère)

Une question

Peut on définir dans cette conception de la comptabilité le profit du capitaliste comme la variation (positive) des actifs sur une période de temps ?

Réponse NON!

Tenir compte des apports de capital dans la période

Tenir compte des retraits de capital dans la période (notamment des frais de vie du capitaliste si cette option comptable est retenue)

Certaines pratiques comptables dès le 16^{ème} siècle entérinent ces nécessités

Calcul du résultat si on part des variations d'actif

On part du résultat **apparent** (Var actifs)

On déduit les augmentations de capital

On rajoute les retraits de capital

Corrections qui montrent bien que

classiquement **le capital est une grandeur autonome par rapport aux actifs (nets)**

Conclusions sur le bilan traditionnel capitaliste

- Il n'y a dans ce système **qu'un capital à conserver systématiquement** : celui de la mise du capitaliste

Ce capital est conservé **au niveau de l'entreprise**

Conclusions (fin)

- Le « **capital** » humain lui n'a pas ce **privilège**: il n'est qu'un simple actif dont le coût sera déterminé par un contrat enjeu de rapports de force et révisable (à l'époque à tout moment)
- Rien à voir avec une optique de conservation systématique du capital
- Ce système est encore celui d'aujourd'hui

Un exemple de compte de résultats (Datini 1399 remanié)

- + Ventes de marchandises
- - coût d'achat des marchandises vendues
- - salaires des commis
- - frais de transports
- - frais de location
- - Frais domestiques
- - Amortissement des immeubles (esclaves?)
- - Provisions pour taxes
- = Profit net de Datini (1399).

Commentaires sur le compte de résultat

- Ce compte n'est qu'un compte de variation des capitaux propres dues à l'activité de la firme (en + les produits qui augmentent en moins les charges qui le diminuent)
- Il est quasiment **identique dans sa structure** à celui des entreprises d'aujourd'hui (**extraordinaire pérennité!!**)
- Il comprend les salaires contractuels des commis

NB Il comprend même une charge d'amortissement (usure) des immeubles!!

Commentaire (suite) sur le compte de résultat

- Ce type de compte est **triplement dangereux structurellement pour les non capitalistes**
- 1) Il **organise** la lutte des salariés avec les capitalistes, ces derniers ayant **seuls** le pouvoir dans l'entreprise
- 2) Il ne tient absolument pas compte systématiquement de l'usure et du coût de maintien des humains
 - NB de ce point de vue un immeuble est mieux traité qu'un salarié

Commentaire (fin) sur le compte de résultat

- 3) Par sa conception même il fait de la masse salariale (et donc de l'emploi) une donnée à **réduire** le plus possible : comme le mot comptable « charge » l'indique bien.
- 4) Ce système est donc structurellement voué à faire de l'emploi une variable d'ajustement en fonction du niveau de la rentabilité financière à atteindre

La question de l'évaluation

- Dans le système « Datini » les stocks de marchandises non vendus sont évalués à leur coût d'achat (**principe du coût historique**)
- Il n'est donc pas possible d'enregistrer un profit potentiel avant leur vente effective (**principe de réalisation**)
- On peut parler aussi d'une conception de **prudence** qui va bien avec la volonté de conserver le capital (empêcher une comptabilisation d'un bénéfice potentiel qui pourrait être remis en cause)

La conception de l'évaluation (suite)

- Hésitations sur cette question de l'évaluation jusque vers 1860 puis choix du coût historique
- La prudence sera même renforcée avec l'obligation de prendre en compte toute perte potentielle (affaire Mirès)
- Vers 1970 ce système des deux principes (réalisation et prudence) est entériné par la 4^{ème} directive et sera mondialement reconnu.
- On a donc vécu pendant 100 ans avec ce système initié par certains marchands de l'époque préindustrielle

Le problème de l'évaluation (suite)

- Ce rejet de la valeur de marché est explicable par le type dominant de capitaliste de 1200 à 1850 -1900
- Il ne cherche pas à revendre son entreprise mais à la **conserver**
- Le prix de revente possible (avec actualisation) est connu dès 1300/1400 mais ne joue généralement que lors des transmissions d'entreprise

La conception de l'évaluation (fin)

- Ainsi vers 1970-80 bien que le système comptable hérité de « Datini Pacioli » reste dangereux pour ce qui est du capital humain il est devenu **très prudent pour ce qui est du capital des capitalistes**
- Mais cette situation va changer avec les années « Reagan –Thatcher » et les IFRS. (Int Financial Reporting Standards)

12 L'accentuation de la dangerosité de la comptabilité avec les IFRS

- Cette accentuation de la dangerosité se joue sur deux plans:
- Sur le plan de la nouvelle conception du capital
- Sur le plan de l'évaluation
- Cependant cette évolution reste partielle et/ou théorique

121 La nouvelle conception (théorie) du capital

- Elle est entérinée par l'actuel cadre conceptuel des IFRS
- Le capital n'est plus un passif (une dette au sens large) mais un **simple actif** (confusion de la notion de capital et d'actif ou d'actif net)
- A ce titre **l'entreprise n'a plus pour mission de conserver un capital** et la partie double n'a plus d'objet
- Elle est simplement chargée de **gérer des actifs** pour le compte des capitalistes
- Ce sont ces capitalistes (financiers) qui au niveau de leur capital personnel décident si le capital de l'entreprise doit être conservé ou non

La nouvelle conception du capital: conséquences (en théorie)

- Normalement le concept d'amortissement des actifs longs n'a plus lieu d'être et le concept de profit est donc modifié structurellement
- Normalement tous les flux de trésorerie nets d'exploitation (ventes nettes encaissées moins charges décaissées) sont intégralement distribués aux capitalistes
- Ces derniers décideront ou non d'en réinvestir éventuellement une partie dans l'entreprise
- Entreprise « **vache à cash** » (modèle financier)
- Entreprise sans autonomie, sans personnalité

122 La nouvelle conception de l'évaluation

- En principe l'entreprise doit évaluer ses actifs à leur **valeur de marché** ou en absence de marché à leur **valeur théorique de marché** (modèle boursier)
- La valeur théorique de marché est égale à la valeur actualisée des services rendus par les actifs concernés
- C'est donc la fin du principe de réalisation et du coût (comme base supérieure de l'évaluation)
- Au sens large c'est la fin du principe de prudence

123 Le caractère partiel et /ou théorique de la nouvelle conception

- Pour l'instant l'évaluation en valeur de marché (au-delà du coût) ne vise que **certains actifs** (essentiellement financiers)
- Pour l'instant la disparition du concept d'amortissement ne vise que certains actifs essentiellement incorporels (Ex goodwill)
- Pour l'instant la nouvelle conception du capital est purement théorique et n'a pas entraîné un changement de pratique:
- Le capital social figure toujours au passif et doit être conservé. Cela provoque une **contradiction** entre le cadre conceptuel et les normes appliquées.

Les (fausses) accusations des financiers contre le CH

- Mélange de comptabilité et fiscalité
- Amortissements arbitraires
- Pas de prise en compte des investissements incorporels
- Pas de prise en compte de l'inflation
- Pas de calcul correct des taux de rentabilité des investissements
- Qui veut noyer son chien...

124 Les origines de la nouvelle conception des IFRS

- Cette conception du capital comme actif ne vient pas principalement des comptables (mais exceptions)
- Elle vient surtout d' **économistes « modernes »** principalement, au niveau conceptuel, d'Irving **Fisher (1906)** (et non de Hicks comme on l'affirme souvent)
- Pour Fisher l'entreprise est une simple masse d'actifs (sans personnalité morale)

Les origines (suite)

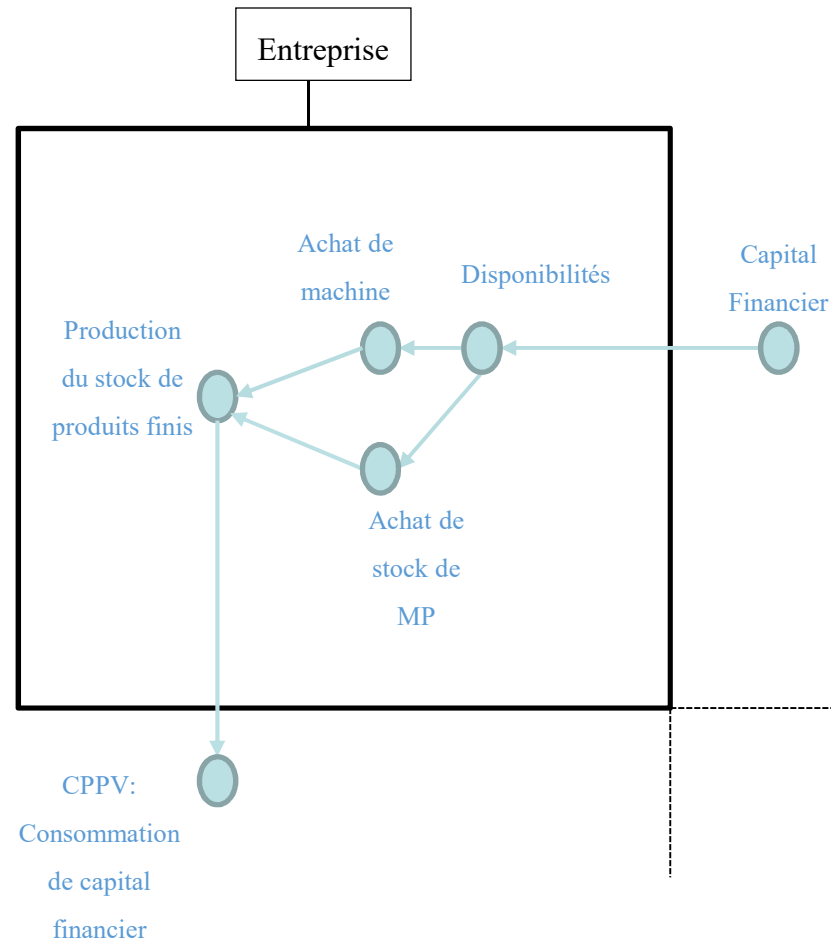
- Pour Fisher la valeur d'un actif est la valeur actualisée des services qu'il rend
- Pour Fisher le profit se confond avec le flux de trésorerie généré par l'exploitation
- Le taux d'actualisation entérine une norme minimale de rentabilité dans les décisions de gestion: c'est la modernité intégrée

.

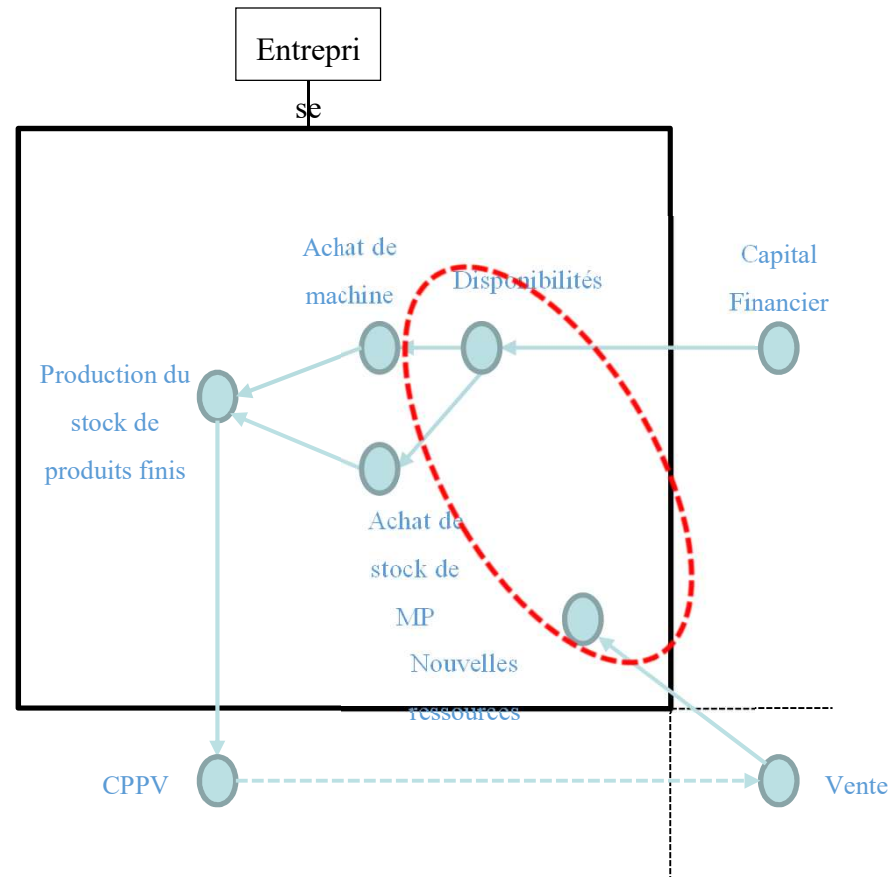
Synthèse sur les deux approches

- Approche classique héritée du concept de capital au moyen âge : capital dette
- Approche moderne héritée des mathématiciens financiers et de Fisher: capital actif générateur de services à un taux prédéterminé (coût du capital)

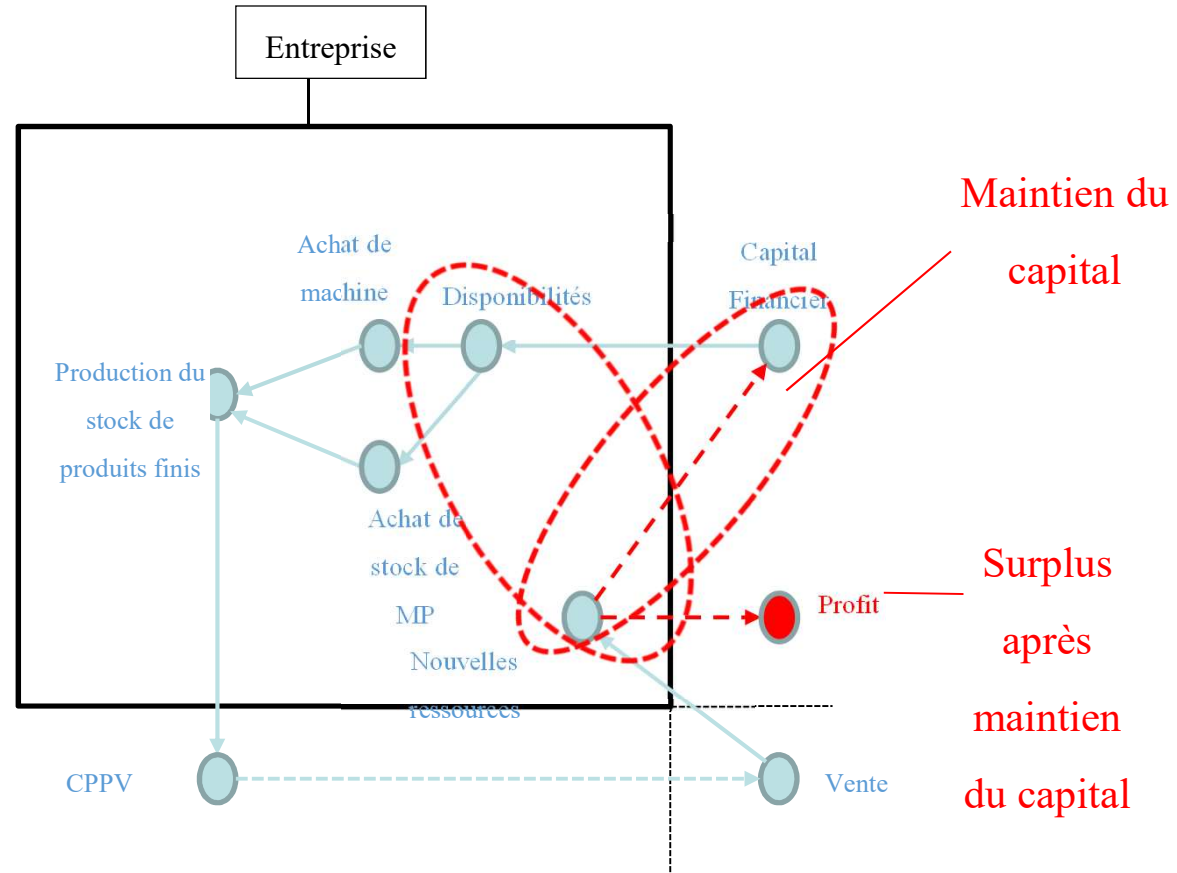
Le système comptable classique: Suivi précis du capital financier à travers ses usages et consommations



Le système comptable classique: suivi précis du capital financier à travers ses usages et consommations

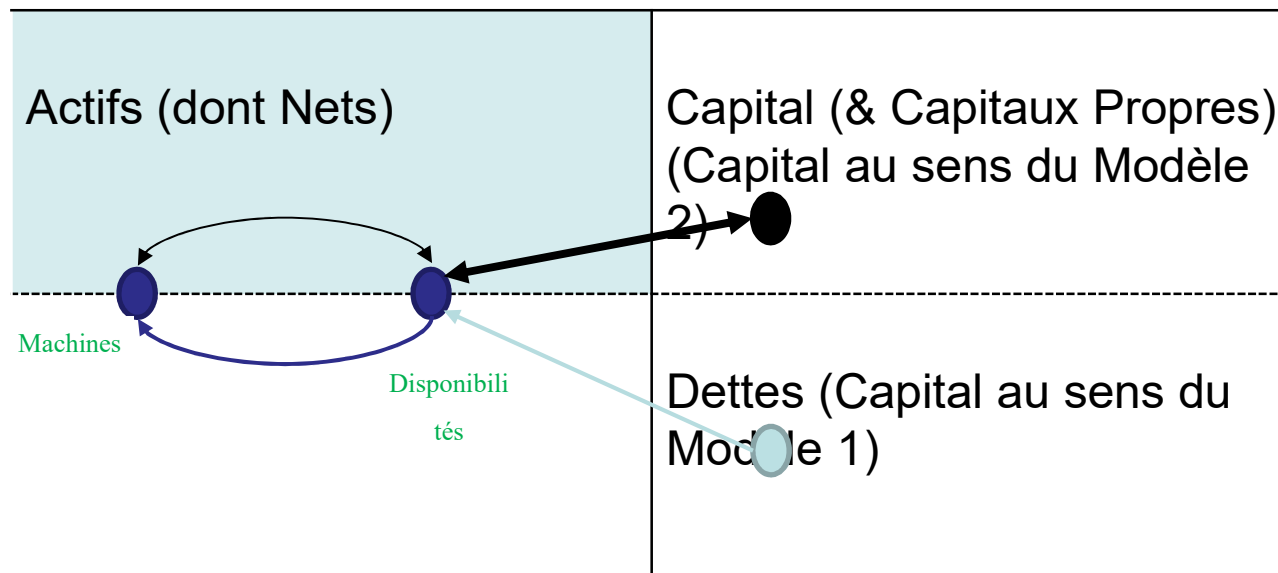


Le système comptable classique: suivi précis du capital financier à travers ses usages et consommations



Le capital selon les financiers

Relecture du bilan



13 La « coagulation » du problème dans le droit mondial

- Il existe un droit (comptable) peu connu qui dirige le monde
- Ce droit est le favori du libéralisme
- Il est la base fondamentale de l'économie capitaliste
- Les autres droits ne sont là que pour tenter de remédier aux problèmes qu'il pose (notamment le droit du travail)
- On peut le présenter en dix thèses

Dix thèses sur l'intervention massive de l'Etat « libéral »

- **Thèse 1** Existence depuis 2005 d'un droit international de la comptabilité obligatoire (sur décision des Etats) sauf pour les EU: constitution économique mondiale
- **Thèse 2** Droit précis , obligatoire et lourd (pas un droit mou et léger comme la RSE)
 - NB comme quoi certaines bureaucraties sont supportables par le patronat!
 - NB armée d'auditeurs pour contrôler les lois comptables!

NB Une première preuve de la « lourdeur » de ce droit

- Un Code **énorme** par rapport auquel même le Code du Travail français paraît maigrelet
- Un Code extrêmement **compliqué**
- Mais très curieusement pas de manifestation des entreprises (grosses) contre lui!!

NB Un exemple du « sérieux » de ce droit comptable

- Art L 123-14 du Code de com français relatif à l'image (in)fidèle et notamment à l'absence d'amortissement des machines
- Pénalité possible de 5ans de prison et de 375000 euros d'amende des dirigeants de soc et de 1175000 de la soc (Art 111-3; 121-3 et 313-1 du Code Pénal)
- On ne badine pas avec la protection des machines! (en fait du capital) et le dumping financier!

Dix thèses (suite)

- **Thèse 3** Le concepteur apparent des normes est l'IASB organisme privé sis à Londres; en fait derrière il ya les EU. Rôle essentiel aussi de l'UE qui a fait roi l'IASB (NB **pas de faiblesse** des Etats)
- **Thèse 4** Accord des Etats sur une rationalité économique **mondiale**.
Différence avec la situation en matière sociale et environnementale

Dix thèses (suite)

- **Thèse 5** Ce droit comptable est appuyé par les grands organismes internationaux (ONU FMI BM OMC). Rôle crucial de l'OMC (cf règle d'amortissement)
Absolution des dumping sociaux et écologiques
- **Thèse 6** les Etats Unis donnent le la (cas du goodwill) Solution idéale du couple IASB/USA). **Dualisme salvateur**. Ne pas perdre la face!

Dix thèses (suite)

- **Thèse 7** Ce droit international comptable est très particulier; il entérine l'esprit de la finance moderne par opposition au droit comptable traditionnel. D'où un dualisme comptable dans bien des Etats
- **Thèse 8** Les marchés n'ont rien dit: ce sont des hommes en chair et en os mandatés par les entreprises qui ont construit cette économie. Main visible!!

Dix thèses (suite)

- **Thèse 9** Sur représentation des capitalistes et de leurs alliés dans les instances étatiques qui préparent les lois comptables
 - exemple de la France (CNC /ANC) pourtant « révolutionnaire » de 20% en 1946 à 60% maintenant) ,contre de 12% à 6% pour les salariés
- **Thèse 10** Les très graves problèmes économiques, moraux et juridiques (équité) liés à cette situation.

Conclusion sur les dix thèses

- La comptabilité n'est pas une simple technique de **gestion** parmi d'autres.
- Elle est aussi un **mode de régulation** de toute l'économie et au-delà de la vie sociale qui irrigue toute notre formation (formatation): « évidence » **Du** profit
- C'est ce mode de régulation qu'il faut absolument modifier et **en priorité**

Remarques étymologiques

- **Gérer** vient du latin «gerere » : produire , enfanter de charger de; faire exécuter mener..
- **Reguler** vient du latin rego qui renvoie à l'idée de roi (rex) et de droit (loi du roi – direction à suivre)
- NB La racine « rech » du mot comptabilité en allemand moderne (Rechnungswesen) est liée à cette idée de droit

Conclusion de la première partie

- Nécessité de sortir du carcan de la comptabilité capitaliste imposé par une toute petite minorité, exacerbée dans les IFRS
- Nécessité d'un nouveau modèle comptable constituant une alternative crédible
- Il faut un changement politique porteur de cette évolution et d'autres règles mondiales
- Ce qui a été mondialement possible avec les IFRS doit l'être aussi dans une autre perspective!

Conclusion de la première partie (fin)

- On va montrer que le système du coût est intéressant dans le cadre des problèmes actuels
- Il faudra choisir entre Fisher et Datini!

Deuxième partie: vers une réforme de la comptabilité

- Introduction: peut on proposer un contre modèle? Échec de toutes les tentatives antérieures **Pas de véritable opposition au capitalisme**
- Un nouveau modèle comptable (econ)
- Un exemple simple d'application (agriculture)
- Extension à des problèmes mondiaux comme les émissions de GES

Introduction

- Les **deux grandes erreurs du passé**
 - Echech du contre modèle soviétique
 - Echech du contre modèle autogestionnaire
- La « vacance comptable » des communs et de l'ESS

Echec du contre modèle soviétique

- Un capitaliste bureaucratique pire que le capitalisme libéral
- Un compte de résultat de type capitaliste managerial (triomphe des thèses de Berle et Means)
- Un bilan qui privilégie encore le capital financier (de l'Etat)

Le compte de résultat soviétique (source Schenkov)

- + Ventes de produits
- - coût d'achat des produits vendus
- - coût des services
- - **salaires**
- - frais de transports
- - Amortissements
- = Profit net de la bureaucratie.

- NB pas de charges d'impôt ni d'intérêts

Echec du contre modèle Yougoslave

- Le plus théorique: disparition de principe du salariat : focus sur la **valeur ajoutée** vendue en tant que résultat comptable
- Mais problème à définir un résultat qui entérine la protection systématique des trois capitaux naturel , humain et financier
- Mais incapacité à établir une régulation sans intervention bureaucratique
- En plus expérience unique

Compte de résultat sous Tito (source yougoslave)

- + Ventes de produits
- - coût d'achat des produits vendus
- - coût des services
- - charges d'amortissement
- Charges financières (banques)
- = revenu du collectif autogéré

- NB pas de charges de salaires

Suite à ces deux échecs

- Aucune proposition comptable alternative au modèle dominant
- Même venant de la théorie des communs et de l'économie sociale et solidaire

Jalons pour une alternative : le modèle CARE

- Philosophie générale
- Axiomes du nouveau modèle
- Exemple (sommaire) d'application
- Application au cas des gaz à effet de serre

Philosophie générale

- Le système Datini est **obsolète**
- Non pas que la partie double soit elle-même obsolète (au contraire)
- Mais parce qu'elle ne s'applique qu'au seul capital financier.
- Le système proposé va l'**étendre** à d'autres capitaux
- La notion de capital est donc « capitale »

Philosophie générale (suite)

- On donnera les définitions suivantes
- Un **capital** est une capacité (ou un ensemble de capacités) reconnue comme devant être **maintenue (conservée)** sur une certaine période prédéterminée, figurant au **passif** du bilan de toute entreprise.
- Une **ressource** est une capacité (ou un ensemble de capacités) disponible pour être **utilisée** figurant à l'**actif** du bilan

Les axiomes du nouveau modèle

- Pour pouvoir engager un débat sur le modèle proposé nous mettons au clair ses bases axiologiques
- On distinguera deux types d'axiomes
 - Des axiomes sociaux ou sociétaux (AS)
 - Des axiomes comptables (AC)

Les axiomes sociaux (AS)

- Toute comptabilité repose sur des choix socio politiques
- Le choix crucial est ontologique: qu'est qu'un capital ? C'est-à-dire qu'est qui doit être conservé? (NB **Problème de morale** contrairement aux thèses de Comte-Sponville)
- On distinguera à ce sujet deux axiomes AS1 et AS2

L' axiome AS1

- On partira de la thèse que trois capitaux au moins méritent d'être **systematiquement conservés** : le capital naturel (CN) , le capital humain (CH) et le capital financier (CF)
- NB De plus, économiquement, tous ces capitaux sont indispensables à toute entreprise

Remarque sur le capital naturel

- On entend ici par CN celui qui est responsable de fonctions environnementales importantes ne pouvant être remplacé, pour ce qui concerne ces fonctions, par le capital financier
- Voir la philosophie écologique de BG Norton (1991): vision anthropocentrique tout en considérant la relation de l'être humain avec la nature

Trois approches Homme/ nature

- Approche orthodoxe (moderne pure)
- Approche de l'Éthique environnementale
- Approche écologique relationnelle

Approche moderne (capitaliste)

- Distinction nette sujet /objet
- Domination du sujet sur l'objet (dont la nature) NB dès Datini la nature est un actif (en plus gratuit)
- Croyance qu'il aura toujours une solution technique à tout problème écologique
- Evaluation de la nature sur la base des services qu'elle peut rendre à l'homme (sur la base de l'actualisation du prix de ces services rendus dans le temps)

Approche de l'éthique environnementale

- Version la plus extrémiste : écocentrisme (cf Naess)
- Concept central: la « valeur intrinsèque objective »
- Statut moral ou de droit attribué à tout élément de la nature (vision moderne éthique: subjectivation de la nature)
- Finalité **propre** radicale de tout élément
- Tout doit être conservé à la limite: fixisme⁸⁴
- Impossibilité pratique d'action (comptable)

Approche de l'écologie relationnelle (cf Latour)

- Ontologie relationnelle Homme / nature
- Pas de clivage homme / Nature
- Aucun présupposé sur la nature de ces inter- relations
- Aspect dynamique
- Etude de la stabilité des relations Homme /Nature (**résilience** des relations cf Holling)
- Rôle majeur de la science écologique (et de la comptabilité)

Remarques sur le capital environnemental (suite)

- L'optique CARE de la conservation des **fonctions** environnementales n'a rien à voir avec la problématique de valorisation des **services** environnementaux
- Rôle fondamental de la science écologique dans CARE : étude des structures et des processus des écosystèmes pour les maintenir dans leurs **fonctions environnementales de base**

Remarque sur le capital environnemental ou humain (fin)

- Il ne s'agit pas de gagner de l'argent pour conserver l'être humain ou la nature (morale capitaliste et vision de la finance)
- Mais de conserver l'être humain et la nature pour vivre correctement pour une croissance compatible avec les limites imposées

L'axiome AS2

- La maintenance de ces trois capitaux requiert une **investigation ontologique** la plus précise possible.
- Contrairement aux visions économiques et comptables traditionnelles on admettra que les humains et certaines ressources naturelles ont des valeurs sociétales **non instrumentales** (NB Cf aussi Pape François « Laudato si »)

Exemples d'études ontologiques

- Analyses de sols avec des agronomes indépendants
- Définition d'une vache ou d'un poulet bien portant
- Analyse du stress et des maladies du travail avec des ergonomes et médecins indépendants
- Analyse des capacités des différents individus
- Concept de vie décente

212 Les axiomes comptables (AC)

- Ces axiomes sont plus techniques mais ils rentrent eux aussi, comme toute technique comptable, dans une problématique socio politique
- On distinguera trois axiomes AC1 AC2 AC3

L'axiome AC1

- Les trois capitaux susnommés seront inscrits au **passif** du bilan pour être conservés
- L'utilisation des capitaux naturels et humain par une entreprise implique en effet pour elle l'obligation de les conserver
- NB Ceci est admis sans problème (sauf les financiers) pour ce qui est du capital financier

L'axiome AC2

- L'usage répété des capitaux naturel et humain implique qu'ils subissent une dégradation systématique
- Ces capitaux seront inscrits en tant que **ressources à l'actif** du bilan et ces actifs seront **amortis systématiquement**.

Remarques sur l'axiome AC2

- Les “spotlights” en matière de capital humain, sont surtout dirigés vers les accidents épisodiques
- Mais on oublie les usures lentes de tous les jours (ex des effets de l'amiante et des maladies musculosquelettiques ou du stress)
- La même constatation peut être faite en matière de capital naturel notamment pour les sols

Suite des remarques sur AC2

- Tout ceci n'est absolument pas prévu pour les hommes et la nature.
- Encore une fois il est temps d'abolir ces biais qui n'ont aucune raison d'exister en pratiquant des amortissements des êtres humains et de la nature
- Ce qui n'empêche pas de passer des **dépréciations exceptionnelles** en cas d'accident.

L'axiome AC3

- Un compte rendu concernant l'usage et la conservation de ces deux capitaux doit être intégré dans les états « financiers » et notamment le **bilan** et le **compte de résultat**.

Remarque sur l'axiome AC3

- Beaucoup de comptabilités environnementales se limitent à des mesures de **quantités** et répugnent à monétiser
- Nous croyons que c'est une profonde erreur car cela laisse le champ libre aux IFRS
- On propose donc ici un **modèle concurrent** des IFRS qui vise à les remplacer avec un vrai bilan et un vrai compte de résultat
- Cela ne veut pas dire qu'il s'agit d'une comptabilité en valeur (point suivant)

AC4

- Le principe directeur de CARE est que la mesure de tout capital est dictée par le **coût de son maintien** (ou de son remplacement).
- Ce principe est celui de toute comptabilité traditionnelle en coûts (et non en valeurs).

Remarque sur AC4

- Dans le modèle CARE basé sur un CH et un CN en coûts de maintien ces coûts de maintien seront réévalués régulièrement
- Ces coûts seront établis sur la base de budgets de maintien des humains et des fonctions environnementales

Un exemple simple d'application (agriculture)

- Prenons le cas d'un investisseur financier I qui achète une terre, des bâtiments et des machines grâce à un capital financier de 1000 et qui veut démarrer une exploitation agricole.
- Ce capital de 1000 va apparaître au passif
- La ressource correspondante sera à l'actif

Exemple suite

- Supposons que cet investisseur I soit un investisseur absent au sens de Veblen incompetent en matière agricole et qu'il soit contraint de requérir l'aide d'un fermier F qui a une formation agricole poussée
- Un budget d'une *rémunération annuelle décente* (selon les principes énoncés par l'Organisation Internationale du Travail) devra être prévu pour F pour la période d'exploitation envisagée.

Exemple suite

- Supposons que ce budget annuel pour F soit de 100 et que la période d'exploitation soit de 10 ans.
- Un capital humain de 1000 apparaîtra au passif du bilan en tant que dette à l'égard de F pour la période de maintien choisie
- NB **Approximation du budget?** Oui comme celle de tout budget lors de la fondation d'une entreprise ou de son expansion.

Remarque 1

- Certains pourraient s'étonner de voir prévoir au passif du bilan des montants qui entérinent une certaine stabilité d'emploi du fermier F.
- Mais on devrait alors s'interroger sur un paradoxe. Alors que le renouvellement des bâtiments et des machines pour 10 ans est entériné par l'inscription au passif d'un budget de leur conservation il y en irait différemment du fermier qui gère cette exploitation ?!

Remarque 2

- Cette théorie comptable de la « valeur coût » du capital humain n'a rien à voir avec la théorie américaine des ressources humaines développée notamment par Becker (1964).
- Il ne s'agit pas pour nous de connaître la valeur fishérienne des êtres humains sur la base de leur productivité/rentabilité future
- Mais de conserver les êtres humains pour qu'ils puissent vivre et produire dignement
- Et non les valoriser pour voir s'ils sont dignes d'être conservés compte tenu d'une norme de rentabilité financière (taux d'actualisation)

Exemple suite

- Qu'en est il maintenant en matière de **capital naturel** selon CARE ?
- Supposons que le fermier F persuade l'investisseur financier de se soucier de la conservation du sol.
- Il va donc prévoir chaque année, pour éviter la dégradation du sol, un *budget* annuel d'achat de fumier organique approprié au sol concerné pour maintenir le capital terre pendant une période choisie de façon à contrôler la situation.

Exemple suite

- Supposons, toujours pour simplifier que ce budget annuel soit aussi de 100 et ceci sur une période de 10 ans
- Un capital naturel va donc apparaître au passif pour 1000 (dette envers le sol)
- Symétriquement à l'actif une ressource sol sera inscrite pour 1000:coût d'usage futur
- NB Le coût d'usage futur du sol n'a rien à voir avec le prix d'achat du terrain

Remarque fondamentale

- Si l'agriculteur découvre un mode de production qui permet de maintenir le sol sans coût spécifique alors le capital naturel est zéro
- L'absence de capital naturel au passif signifie que la nature ne souffre pas de l'action des humains

Exemple suite : le bilan initial

- Bilan initial (« en trois tranches »)

• -----

- Actifs financiers 1000 CF 1000
- Actif Fermier 1000 CH 1000
- Actif Sol 1000 CN 1000

- NB « actif sol » et « actif fermier » sont mis pour coût d'usage de ces actifs

Exemple suite: le cas de l'usure des actifs

- Pour ce qui est des bâtiments et des machines (supposés prédominants dans le coût de 1000) admettons pour simplifier que leur durée d'utilisation moyenne *prévue* soit de 10 ans.
- Dans ce cas, compte tenu de leur coût global de 1000, un amortissement annuel de 100 ($1000/10$) va être passé en comptabilité pour tenir compte de leur dégradation due à la gestion.

Le cas de l'usure (suite)

- Cet amortissement sera porté d'une part en moins des actifs concernés (coût d'usage effectif) et d'autre part en moins du résultat de l'exercice, c'est-à-dire en charges (ou diminution du capital passif).
- Il en ira exactement de même dans le modèle CARE pour les actifs humains et naturels à utiliser.
- Il y aura donc trois amortissements annuels de 100 soit une charge globale de 300.

La détermination du profit

- Supposons pour simplifier que notre ferme ait des ventes nettes (après paiement de diverses charges non mentionnées avant) annuelles de 400
- Son profit annuel avant distribution des résultats sera donc de 100 comme le montrent le compte de résultat et le bilan suivants

Le compte de résultat après production et vente

- Ventes nettes 400
- Charge amort financière (100)
- Charge amort actif humain(100)
- Charge amort actif naturel (100)
- Profit net réel 100

Le bilan après production et vente

- Bilan à fin 1 (avant maintien)

- -----

• AF 1000	-100	900	CF	1000
• AH1000	-100	900	CH	1000
• AN1000-	100	900	CN	1000
• Caisse		400	Profit	100
• Total actif		4100	Total passif	4100

La conservation des capitaux

- Supposons que le profit de 100 soit intégralement distribué . Il restera donc en caisse une somme de 300.
- Selon les principes de de la soutenabilité forte une somme de 100 sera dédiée (sous contrôle des auditeurs verts) et affectée (dédiée) au renouvellement de chaque type de capitaux à conserver.
- Une fois réinvesties dans les actifs correspondants ceux-ci reviendront à leur état initial en principe (sous réserve des dégradations inexorables)

Bilan après réinvestissement

- Bilan à fin 1
- -----
- AF1000 -100 +100 1000 CF1000
- AH1000 -100 +100 1000 CH1000
- AN1000- 100 +100 1000 CN 1000
- Caisse 100 Profit 100
- Total actif 4100 Total passif 4100

Remarque 1

- On notera qu'avec ce système si la firme oublie de réinvestir ou ne réinvestit pas en suivant la norme d'affectation cette faute de gestion est immédiatement visible au bilan
- Ceci grâce à la comparaison du passif et de l'actif pour chaque type de capital.

Remarque 2

- Dans le cas d'une exploitation agricole non « durable » le profit aurait été supérieur
- Mais cet excédent est un profit fictif
- Ce profit devrait être taxé comme « surprofit » au détriment du capital naturel ou humain.
- Il devrait être pénalement réprimé

Cas des gaz à effet de serre?

- Voir question de la salle

Conclusion de la deuxième partie

- Le modèle CARE, fondé sur des coûts de maintien et non des valeurs, répond aux critères d'une gestion viable des trois capitaux nécessaires à toute gestion d'entreprise
- Au-delà de cette qualité il est porteur d'un changement drastique de la gouvernance des entreprises
- Cela nous mène à la troisième partie.

III PARTIE

Réformer l'entreprise et sa gouvernance

- Introduction historique
- 31 Les difficultés des juristes progressistes à réformer l'entreprise
- 32 Les principes d'une nouvelle base de réforme de l'entreprise et des sociétés

Introduction historique

- Le droit comptable et le droit des sociétés n'ont **jamais remis en cause** les *structures fondamentales* du bilan et du CR depuis Datini
- Certes, depuis la première guerre mondiale, de nombreux spécialistes du droit des sociétés et du droit de l'entreprise ont **essayé** de réfléchir sur une nouvelle conception de l'entreprise:
- Il s'agit principalement de la conception de **l'entreprise en soi** (Unternehmen an sich)

Remarque 1 : les auteurs classiques de l'entreprise en soi

- Rathenau (1916), Friedländer (1927), Geiler (1927), Hausmann (1928), Netter (1929), Müller-Erzbach (1929), Passow (1930), Dodd (1932), Percerou (1932), Berle et Means (1932), Ripert (1946 et 1951), Durand (1947), Berle (1954), Despax (1957), Champaud (1962), Paillusseau (1967) et Contin (1975)
- NB en France ce courant s'appelle « la doctrine de l'entreprise » animée par C Champaud

Remarque 2: la thématique de l'entreprise en soi

- L'objectif serait de doter l'entreprise et/ ou la société anonyme (SA) **d'un objectif plus ou moins public**
- Ceci pour éviter que les capitalistes financiers ne fassent prévaloir leurs intérêts au détriment de ceux des salariés ,des créanciers et des actionnaires à long terme

Introduction historique (suite)

- De nos jours la théorie de l'entreprise en soi a été reformulée par la théorie américaine des **parties prenantes** (TPP) (Champaud, 2013, 219).
- Cette théorie américaine peut apparaître comme une version modernisée de la conception de la Unternehmen an sich des allemands du début du 20ème siècle.

.

Remarque 1 sur la théorie des parties prenantes

- L'un des principaux fondateurs de la théorie des PP est Freeman (1984)
- Son idée fondamentale est qu'il appartient à des **managers éclairés** et avisés de **dialoguer** avec les parties prenantes de l'entreprise
- Ceci pour **concilier** leurs intérêts divergents dans l'intérêt bien compris de l'entreprise

Remarque 2 sur la théorie des parties prenantes

- Elle repose sur la **conception managériale** exposée par Berle et Means en 1932
- Selon cette conception le pouvoir, dans les grandes entreprises à actionnariat dispersé n'appartient plus aux actionnaires « propriétaires »
- Il appartient aux managers : c'est la fameuse thèse (fausse selon nous) de la séparation de la propriété et du contrôle (Voir J Richard 2015)

Introduction historique (suite)

- La théorie des parties prenantes inspire maintenant de nombreux juristes modernes
- Sans appartenir au groupe célèbre des fondateurs de la « vieille » école de la DE, ils partagent avec eux l'idée progressiste fondamentale selon laquelle on ne peut résumer l'intérêt social à celui des actionnaires.

Liste de juristes modernes du courant de la TPP

- En France Abadie (2013) Bézard (2004), Daigre (1996), Darrois et Viandier (1993), Magnier (2007), Robé (1999), Teller (2011) Teyssié (2004), Trébulle (2006a ;2006b ;2007a ;2007b), Tchotourian (2010 et 2013)
- Au Canada Rousseau et Tchotourian (2015)
- Aux Etats Unis Blair (1994) ,Blair et Stout (1999), Greenfield (2006), Stout (2008 et 2012)

31 Les difficultés des juristes « progressistes »

- Ces juristes **peinent à imposer leurs vues** pour trois raisons principales (outre l'hostilité de nombre d'entreprises):
- 1 Le concept d'intérêt social, même s'il est évoqué par les textes de droit ou la jurisprudence, est généralement laissé à l'entière disposition des administrateurs (liberté des managers éclairés)

Les difficultés (suite)

- 2 Dans la majorité des cas, ni les lois, ni la jurisprudence ne veulent donner une **définition précise de l'intérêt social** dans le cadre de la théorie des PP et de ce que sont les parties prenantes qui en sont les bénéficiaires,
- Ce qui renforce encore la marge de manœuvre des administrateurs.

Les difficultés (suite)

- 3 Même dans les cas où cette volonté de précision existe (cas du Canada?) le résultat est le plus souvent décevant
- En effet, **faute d'une concrétisation par des instruments de gestion économique et comptables précis**, les définitions proposées restent à un tel niveau d'abstraction et de généralité qu'elles ne peuvent déboucher sur des règles de gestion pratiques, efficaces et contrôlables

Remarque sur les difficultés

- Les questions pratiques qui se posent à se propos sont notamment les suivantes :
- Quels sont les intérêts légitimes des différentes parties prenantes ?
- Comment assurer un équilibre entre ces différents intérêts ?
- Comment donner une valeur à ces différents intérêts ?
- Quel concept de profit « sociétal » faut il retenir ?
- **Autant de questions auxquelles la TPP paraît structurellement incapable de répondre.**

Conclusion de l'introduction

- Un droit basé sur les seuls concepts et propositions de la TPP peut difficilement s'imposer face à la puissance et la précision des instruments juridiques et comptables mis en œuvre par les tenants de l'école contractuelle.
- C'est la raison pour laquelle nous proposons de recourir à une **autre théorie de la gouvernance** des SA que nous appellerons « Theory of (Extended) Capital Holders » (en français théorie intégrale des investisseurs en capital (TIIC))

Conclusion de l'introduction (fin)

- A la différence de la TPP, la TECH (TIIC) s'appuie sur un **modèle comptable (le modèle CARE)**.
- Nous en présenterons maintenant les principes.

32 Les principes d'une nouvelle base de réforme de l'entreprise

Il s'agit d'abord d'instaurer un nouveau droit comptable obligatoire et d'en inférer ensuite de nouveaux principes de conception du contrat de société

321 L'instauration d'un nouveau droit comptable obligatoire

- 3211 Avant propos
- 3212 Rééquilibrer le pouvoir des différents capitaux
- 3213 Redéfinir le profit pour en faire un profit commun à tous les capitaux

3211 rééquilibrer le pouvoir des capitaux

- Le courant progressiste du DS est à la recherche d'une justice qui tient compte d'un « équilibre » ou d'une « balance » voir d'une « communauté » des « intérêts » en présence
- Cet équilibre est respecté dans la méthode CARE à plusieurs égards.

Rééquilibrer (suite)

- 1 Trois capitaux sont inscrits au passif
- 2 Ces trois capitaux sont assurés d'une participation égale à la gouvernance de l'entreprise Deux modalités sont possibles:
 - soit la conception du capitalisme environnemental (problématique)
 - soit la conception de la cogestion environnementale (sans doute préférable).

La solution du capitalisme environnemental

- Elle est une extension des règles traditionnelles du capitalisme financier.
- Elle consiste à accorder des droits à chaque type de capital en proportion de son importance relative au passif du bilan
- Nous avons rejeté cette solution, bien qu'envisageable, en raison de problèmes déontologiques et, secondairement, techniques (Richard ,2012).
- NB Cette solution assurerait sans doute une primauté au capital humain.(bien plus important en coût de maintien que le capital financier)

La solution de la cogestion environnementale

- Chaque type de capital aura un tiers des voix à répartir entre ses représentants,
- Etant entendu que ces représentants auront, individuellement, un nombre de voix égal indépendamment de leur apport en capital (voir infra).

Remarque 1 sur la cogestion environnementale

- La diversité de taille des capitaux investis est prise en compte au niveau de leur **conservation** et **non de leur droit à discussion** sur les stratégies des entreprises
- A ce niveau c'est l'expression des « intelligences » qui compte, qui n'est pas forcément proportionnelle à la mise de capital

Remarque 2 sur la cogestion environnementale

- Les représentants du **capital financier** représenteront non seulement les actionnaires traditionnels mais aussi les créanciers , la masse des fournisseurs, et d'une manière générale tous ceux qui mettent à la disposition des entreprises des actifs matériels ou immatériels (y compris les Etats ,les régions, les tribus etc..).

Remarque 2 (suite)

- Les représentants du **capital humain** seront désignés directement par tout le personnel qui travaille dans la société concernée.
- Les syndicats ne seront pas représentés à ce titre mais conserveront leur tâche traditionnelle de défense des employés à l'exclusion de toute participation à la gestion (NB Rôle aussi pour les questions ontologiques)
- Les possibilités de leur part d'une contestation fondamentale du système proposé resteront donc intactes (ceci à la différence de la cogestion allemande)

Remarque 2 (fin)

- Enfin les représentants du **capital naturel** seront notamment des scientifiques (ex membres du GIEC), des ONG environnementales et des riverains concernés par les actions de la firme
- NB nécessité du contrôle strict de l'indépendance financière de ces participants

Remarque 3

- A la différence de la théorie des PP seuls les apporteurs de capitaux (au sens de CARE) seront invités à participer à cette cogestion ce qui permet de délimiter clairement les personnes (ou masses de personnes) à représenter :
- Cela n'empêche nullement que **les autres parties prenantes** (clients, entreprises concurrentes, public et autres non investisseurs concernés etc) **pourront être consultées** dans le cadre de commissions ad hoc.

Conclusion sur le rééquilibrage des capitaux

- On passe donc d'une « stakeholder theory » à une “capital holder theory” ce qui permet aussi une redéfinition précise du profit qui est impossible à faire dans le cadre de la TPP.

Conclusion sur les effets du rééquilibrage

- Au total l'association d'un très grand nombre d'employés au sort de la SA et à ses résultats devrait permettre de **sortir de la situation d'aliénation** dans lesquels ils vivent aujourd'hui du fait de leur condition de simples salariés alors qu'ils contribuent par leur capital humain à leur « financement ».
- Ils deviennent de véritables associés à la gestion de leur entreprise au même titre que les actionnaires.
-

Conclusion sur les effets (fin)

- Cette amélioration de leur situation sera d'autant plus forte si des mesures de **fragmentation** des grands groupes en société à taille humaine sont opérées.
- Elle ne pourra qu'être favorable à une dynamisation des entreprises.

3212 Un nouveau concept de profit pour des valeurs communes

- Dans le modèle CARE les trois types de capitalistes sont assurés a priori d'une conservation effective de leurs capitaux en euros constants ce qui n'est pas banal.
- Ils gèrent un *profit commun*, ce qui devrait en faire sinon des alliés du moins des partenaires possibles
- Et non, comme dans la situation actuelle, des adversaires automatiques.

Remarque sur la non banalité de la conservation des capitaux

- Cf usure inévitable de tout investissement actif) dans une entreprise
- Cf fausse comparaison entre le revenu des actionnaires (dividendes) et le revenu des salariés .En général le revenu des salariés est au mieux une simple conservation de leur capital alors que les dividendes sont un surplus du capital .
- Faux argument: risque des seules actions

Remarque sur les apporteurs de capitaux financiers

- On fait l'hypothèse dans ce modèle que les capitalistes financiers sont soit des actifs qui bénéficient aussi de revenus décents soit des non actifs qui ont une retraite décente basée sur leur travail antérieur
- Ils n'ont donc pas à vivre des rentes de leur capital

Le profit commun (suite)

- Comme dans toute SA classique l'utilisation de ce profit commun aux nouveaux associés, qui témoignera d'une bonne gestion, pourra être déterminée librement par l'AG annuelle.
- Des distributions de dividendes (au sens large et nouveau du terme) sont possibles :
 - récompenses de personnels particulièrement méritants notamment de managers innovateurs,
 - récompenses de capitalistes financiers pour des apports névralgiques ou le maintien de leur capital sur une longue durée etc
-

Le modèle Care et Aristote

- Aristote veut la propriété privée mais un « usage (xrêsis) commun » (Pol Liv2). Une solution de ce très vieux problème c'est le modèle CARE
- NB Contre Aristote : double optique de justice égalitaire **et** proportionnelle

Remarque sur les dividendes

- Soulignons que le bénéfice est un résidu au sens strict.
- Dans le modèle CARE il n'est pas question qu'un quelconque capitaliste puisse exiger le versement d'un intérêt fixe prédéterminé (comme un coût du capital financier) en proportion de ses apports de capitaux.
- Ceci est évident pour l' « apporteur Nature » mais joue aussi bien pour l'apporteur de CH ou de CF : tous, encore une fois, sont sur un pied de stricte égalité.

Le profit commun (suite)

Le modèle CARE est donc un modèle dualiste ;il assure à la fois:

- une conservation des trois capitaux
- une **motivation** à faire des efforts pour progresser , ceci sans porter atteinte aux capitaux naturel et humain

Une accumulation sous contrôle est donc possible (contra de décroissance)

Remarque sur les marchés

- On reste dans une économie où il y a non seulement un marché des biens et services mais même un « certain marché » du capital humain
- Mais ce dernier marché est **encadré** par des normes qui visent:
 - le respect d'une possibilité de vie décente pour les travailleurs et une internalisation systématique des coûts correspondants dans les charges des entreprises (y compris des coûts du chômage)

322 En inférer un nouveau contrat de société et un pacte social

- Il est temps que le droit des sociétés soit au service de l'entreprise dans son ensemble et non des seuls apporteurs de capitaux financiers
- La transposition des principes comptables indiqués est donc à faire en droit des Soc.
- Ces principes comptables doivent être également garantis par une constitution

Esquisse d'une approche macro-économique

- Redéfinition du PIB ou plutôt remplacement par le concept de profit de CARE (**valeur ajoutée après conservation des trois capitaux**)
- Internalisation systématique des coûts de maintien des trois capitaux y compris des coûts de chômage dans les comptes de entreprises qui payent **tout** (**vraie RSE**)
- L'inverse des solutions libérales!

Conclusion

- Les capitalistes marchands des 13ème et 14 ème siècles ont fondé un système remarquable de conservation de leur capital financier qui sévit encore aujourd'hui
- Il est temps de **s'en inspirer** pour l'**étendre** aux capitaux naturel et humain
- C'est à ce prix seulement qu'on pourra résoudre la triple crise que traverse notre humanité

Autre conclusion: redéfinitions

- **Capitalisme**: système d'économie de marché dont le principe de base est que le seul capital à être systématiquement conservé est le **capital argent (financier)**, qui fait reposer la conservation de ce capital sur une comptabilité monétaire en partie double appropriée et **qui donne le pouvoir dans l'entreprise aux seuls apporteurs du capital financier**

R1 : rejet des critères classiques du capitalisme

- Rejet du critère de la **propriété privée** des moyens de production (cf droit des sociétés)
- Rejet du critère de la **recherche d'un profit**
- Rejet du critère du **désir d'accumulation** (AMA')

R1 (Fin)

- Rejet du critère **d'économie de marché**
(économie avec marché?)
- Rejet du critère de **la non intervention de l'Etat**

Bibliographie de base

- » Richard J Comptabilité et développement durable
Ed Economica (2012)
- Richard J et Plot E (2014) La gestion
environnementale . Ed La Découverte
- » Richard J « The dangerous dynamics of capitalism :
from static towards futuristic IFRS accounting »
(2015b Critical Perspectives on accounting
(CPA),30,9-34
- » Rambaud A et Richard J (2015) « The triple
depreciation line instead of the triple bottom line:
toward a genuine integrated reporting » CPA, Dec.
- » Rambaud A La valeur d'existence en Comptabilité
Thèse Université Paris Dauphine (2015).
- » Richard J « Refonder l'entreprise » in Vol 19 du
Centre Français de Droit Comparé (2015a,175-216) p2